

# Questions fréquemment posées à propos de la Federgon Academy

---

*Cours de base Intérim : 'Législation sociale et politique de prévention'*

## Sommaire

De quoi se compose un trajet de formation complet ? .....	1
Sur quoi porte le cours de Federgon ? .....	2
Sur quoi porte le cours de Prévention et Intérim ?.....	2
Qu'est-ce que le module e-learning ? .....	2
Où le cours a-il lieu ? .....	3
Comment puis-je m'inscrire ? .....	3
Que faire si je ne reçois pas de mail de confirmation ? .....	3
Puis-je modifier ou annuler mon inscription ?.....	3
Que faire si ma mobilité est réduite ? .....	3
Que dois-je savoir pour l'examen ?.....	3
A qui puis-je m'adresser si j'ai des questions sur la matière ?.....	4
Quand puis-je savoir si j'ai réussi ? .....	4
Puis-je consulter mon formulaire d'examen ? .....	4
Puis-je passer un examen de repêchage ? .....	5
Que faire si j'ai des questions au sujet du Federgon Academy Programme ?.....	5
Puis-je demander un duplicata de mon attestation ?.....	5

## De quoi se compose un trajet de formation complet ?

Le trajet complet se compose :

- d'un syllabus ;
- d'un cours classique ou digital via e-learning sur la législation sociale, donné ou enregistré par un juriste de Federgon ;
- d'un cours classique ou d'un webinaire facultatif sur la politique de prévention dans le travail intérimaire donné par un conseiller en prévention de Prévention et Intérim ;
- d'un accès à un module e-learning avec examens préparatoires ;
- d'un examen.

Vous recevez le syllabus par la poste vers la date du début du trajet et l'accès aux modules e-learning par mail, que vous pouvez utiliser jusqu'à la date d'examen

Il est également possible de s'inscrire pour :

- l'option 'e-learning + examen'. Cette formule n'inclut pas le syllabus, ni le cours classique ou digital via e-learning, mais bien l'accès au module e-learning avec examens préparatoires ainsi que la participation à l'examen.
- l'option 'uniquement l'examen'.

Il est toujours indiqué dans le mail de confirmation si l'inscription vaut pour l'ensemble du trajet, pour l'option 'e-learning + examen' ou pour l'option 'uniquement l'examen'.

### **Sur quoi porte le cours de Federgon ?**

Le cours de Federgon porte sur la législation sociale dans le travail intérimaire et est donné soit en présentiel, soit en digital via e-learning.

Le cours en présentiel a lieu chez Federgon en dure une demie journée. Lors du cours, un expert juridique de Federgon donne des explications sur les thèmes les plus importants. Les participants peuvent poser des questions et des exercices pratiques sont réalisés.

Lors d'un trajet avec cours digital via e-learning, les participants peuvent parcourir les slides du cours, à leur propre rythme et quand cela leur convient, et écouter pour chaque slide l'explication (enregistrée) de notre juriste. L'explication complète prend environ trois heures. Les participants peuvent également y faire quelques exercices.

### **Sur quoi porte le cours de Prévention et Intérim ?**

Le cours de Prévention et Intérim porte sur la politique de prévention dans le travail intérimaire et est donné soit en présentiel (une demie journée dans le même bâtiment que Federgon), soit à distance via un webinaire.

Le cours de Prévention et Intérim est facultatif. L'objectif est de mieux comprendre le rôle de l'agence intérimaire et de l'utilisateur dans la mise au travail des intérimaires en toute sécurité. Le rôle de Prévention et Intérim est également expliqué en détail.

L'inscription pour ce cours doit être faite séparément via le site de Prévention et Intérim ou par mail à l'adresse [info@p-i.be](mailto:info@p-i.be). Les dates prévues se trouvent sur leur site : <https://www.p-i.be/fr/formations/politique-de-prevention-et-travail-interimaire>.

### **Qu'est-ce que le module e-learning ?**

Le cours digital via e-learning comprend les slides du cours et pour chaque slide une explication (enregistrée) de notre juriste, ainsi que quelques exercices. Vous pouvez le parcourir à votre propre rythme et quand cela vous convient. L'explication complète prend environ trois heures.

Le module d'e-learning avec examens préparatoires est un environnement d'apprentissage en ligne où vous pouvez faire des exercices d'application par thème.

## **Où le cours a-il lieu ?**

Si le cours de Federgon est prévu en présentiel, il a lieu à Bruxelles. L'adresse précise est mentionnée dans le mail de confirmation. En cas de modification, nous envoyons une communication par e-mail. Ces communications sont toujours envoyées à la fois au participant et au responsable formation de votre entreprise.

## **Comment puis-je m'inscrire ?**

Seul(e) le/la responsable formation de votre entreprise peut faire l'inscription, via des hyperliens personnels. Vous pouvez lui adresser vos questions à ce sujet.

## **Que faire si je ne reçois pas de mail de confirmation ?**

Si vous n'avez pas reçu de mail de confirmation, une erreur s'est sans doute glissée dans votre adresse e-mail. Prenez en tout cas contact avec votre responsable formation, qui vérifiera ce qui se passe. En effet, si nous n'avons pas votre adresse e-mail correcte, vous n'aurez pas accès au(x) module(s) e-learning et nous ne pourrons pas vous informer d'éventuelles modifications et vous envoyer les informations pratiques.

## **Puis-je modifier ou annuler mon inscription ?**

Le/la responsable formation de votre entreprise peut annuler des inscriptions au moyen d'hyperliens personnels, et ce jusqu'à 2 semaines avant le début d'un trajet ou la date d'un examen. Vous pouvez donc vous adresser à lui/elle pour toute question à ce sujet. Le nom de votre responsable formation est toujours mentionné dans le mail de confirmation.

## **Que faire si ma mobilité est réduite ?**

Les locaux que nous utilisons sont en principe accessibles sans problème aux personnes moins valides. Si vous êtes dans ce cas, nous vous conseillons toutefois de demander à votre responsable formation de nous le signaler au préalable, de manière à ce que nous puissions nous assurer qu'il n'y aura pas de problème le jour du cours.

## **Que dois-je savoir pour l'examen ?**

L'examen est un examen à livre ouvert. Cela signifie que vous pouvez utiliser le syllabus, les slides et vos notes pour répondre aux questions. Vous pouvez aussi utiliser une calculatrice ainsi qu'un calendrier. Vous ne pouvez pas utiliser des exercices lors de l'examen, donc ni exemples de questions d'examen, ni exercices effectués au cours d'une formation, ni exercices issus de l'e-learning.

L'examen se compose de questions à choix multiple et il y a une seule réponse correcte par question.

Les questions portent sur l'application et les principes de la législation et de la réglementation sociales et de la sécurité au travail pour les travailleurs intérimaires. Vous pouvez trouver toutes les informations dans le syllabus et dans le module d'e-learning. L'examen est surtout axé sur la pratique et comprend deux parties : une partie de Federgon sur la législation sociale (subdivisée en un volet théorique et une étude de cas) et une partie de Prévention et Intérim (sur la politique de prévention).

L'examen a lieu en ligne. Vous avez besoin d'un ordinateur et d'une bonne connexion internet.

Deux jours avant l'examen, vous recevrez deux mails du système d'examen en ligne 'Evalbox' : un pour la partie Federgon 'législation sociale : théorie et case study, en un pour la partie Prévention et Intérim 'politique de prévention'. Dans chaque mail, vous trouverez un lien et des données de connexion qui vous donneront accès à la partie d'examen en question. Afin d'éviter que ce mail n'arrive dans vos courriers indésirables (spam), nous vous conseillons d'ajouter l'adresse e-mail d'Evalbox ([contact@evalbox.com](mailto:contact@evalbox.com)) dans vos contacts.

### **A qui puis-je m'adresser si j'ai des questions sur la matière ?**

Si vous avez des questions sur le contenu de la matière, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse [legal@federgon.be](mailto:legal@federgon.be). Pour les questions pratiques, veuillez vous adresser à votre responsable formation.

### **Quand puis-je savoir si j'ai réussi ?**

Nous envoyons les résultats aux responsables formation dans les deux semaines qui suivent l'examen. Une semaine plus tard, vous recevez vos résultats, ainsi qu'une attestation si vous avez réussi la totalité de l'examen, via une plateforme d'attestation digitale. Concrètement, vous recevez un mail avec un lien d'activation via lequel vous pouvez consulter votre lettre de résultats et éventuellement activer votre attestation digitale. Pour toute question à ce sujet, vous pouvez vous adresser à votre responsable formation. Federgon ne peut pas donner de résultats d'examen par téléphone ou par e-mail.

Pour réussir l'examen, vous devez obtenir un score d'au moins 75 %, aussi bien pour la partie Federgon que pour la partie Prévention et Intérim. Votre employeur est cependant libre de fixer en interne d'autres exigences quant au score à obtenir. Les participants qui ont réussi reçoivent une attestation de Federgon.

### **Puis-je consulter mon formulaire d'examen ?**

Oui, vous le pouvez. Nous conservons les examens pendant un an.

Il y a deux possibilités :

- Recevoir un feedback écrit par mail : vous envoyez votre demande à [academy@federgon.be](mailto:academy@federgon.be) en indiquant votre prénom, nom et, important, la date à laquelle vous avez passé l'examen.

Dans un délai d'une semaine, vous recevrez un e-mail avec une liste des thèmes auxquels une réponse incorrecte a été donnée.

- Prendre rendez-vous pour venir consulter l'examen chez Federgon. Vous prenez rendez-vous sur notre site <https://federgon.be/fr/academy/consulter-examen/>. Utilisez un autre navigateur qu'Internet Explorer ! Pendant la consultation, vous ne pouvez pas prendre de notes et l'utilisation d'un smartphone n'est pas autorisée.

### **Puis-je passer un examen de repêchage ?**

Oui, vous le pouvez, moyennant paiement et quel que soit le score obtenu précédemment. Le responsable formation peut vous inscrire à cette épreuve. Lorsque vous présentez à nouveau l'examen dans un délai d'un an à compter de la date du premier examen, vous ne devez compléter que la partie à laquelle vous avez échoué.

### **Que faire si j'ai des questions au sujet du Federgon Academy Programme ?**

Adressez-vous d'abord à votre responsable formation. Il/elle a reçu toutes les informations de Federgon et sera sans doute en mesure de répondre tout de suite à un certain nombre de questions.

### **Puis-je demander un duplicata de mon attestation ?**

Oui, vous le pouvez dans un délai de cinq ans après avoir passé l'examen. Pour ce faire, envoyez-nous un mail mentionnant votre nom, votre adresse, votre employeur (de l'époque) et la date de l'examen à l'adresse [academy@federgon.be](mailto:academy@federgon.be).